

Décision du Président n°2024.33  
Demande de subvention – Axe 6 du PAPI Têt  
OP 103 – Sécurisation de la Courragade

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;  
VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;  
VU la décision n°2020/51 : Portant demande de subventions au FEDER et à la Région

LE PRESIDENT

**Décide** de solliciter le concours de l'Etat pour le financement de l'opération « Travaux de sécurisation de l'aménagement hydraulique de la Courragade » conformément au plan de financement ci-dessous.

Décide de solliciter la région pour une augmentation de l'assiette de financement de l'opération de 350 000 € à 400 000 € portant l'aide de 70 000 € à 80 0000€.

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	50%	200 000.00€
REGION	20%	80 000.00€
AUTOFINANCEMENT	30%	120 000.00€
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>100 %</b>	<b>400 000 € HT</b>

**S'engage** à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20240410-202433-DE



Fait à Perpignan, le 10 Avril 20024

Le Président,

Pierre PARRAT

Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV

